Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 192.540.680 euros
Siège social : 141 bis, rue de Saussure, 75017 Paris
588 801 464 RCS Paris

TABLEAU DE SYNTHESE DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES

(cf Chapitre7.3.1.5 de l'URD- Capital social souscrit, mais non libéré - Augmentation de capital - Réduction de capital)

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes pouvant conduire au rachat d'actions propres et à l'émission de titres donnant accès au capital, ou à la réduction du capital. Ces autorisations qui lui ont été données par les assemblées générales mixtes à caractère ordinaire et extraordinaire du 22 mars 2023 et du 20 mars 2024 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée	Durée et Expiration de l'autorisation	Montant maximum	Modalités
Rachat d'actions propres art L. 22-10-62 du CC (AGM du 20 03 2024)	18 mois 21 septembre 2025	Montant maximal de 10 % du capital	
Augmentation de capital • En numéraire (AGE du 22 mars 2023)	26 mois 21 mai 2025	30 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital • Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 22 mars 2023)	26 mois 21 mai 2025	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital • Par placement privé (AGE du 22 mars 2023)	26 mois 21 mai 2025	Montant maximal de 20 % du capital par an	Sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital • Par apport en nature (AGE du 22 mars 2023)	26 mois 21 mai 2025	Montant maximal de 10 % du capital	Sans droit préférentiel de souscription
Réduction de capital • Par annulation des actions propres rachetées dans les conditions prévues par L 22-10-62 du CC (AGM du 20 mars 2024)	18 mois 21 septembre 2025	Montant maximal de 10 % du capital	

Il n'a pas été fait usage de ces autorisations au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, ni à ce jour.